

Séance du 10 Février 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 février 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mmes Dumas, Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire ; Mme Durruty à Mme Dumas ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; M. Bergé à Mme Capdevielle ; Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **RESSOURCES HUMAINES** – Modification du tableau des effectifs.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme suit :

- CREATIONS DE POSTE :

- 1 poste d'ingénieur,
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'attaché de conservation du patrimoine,
- 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,

- TRANSFORMATIONS DE POSTE :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe en 1 poste d'animateur,
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'ingénieur,
- 1 poste d'agent de maîtrise en 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe,

- SUPPRESSIONS DE POSTE :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe,
- 1 poste de rédacteur,
- 1 poste de garde-champêtre chef principal

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.